

SÉANCE D'INFORMATION EN LIGNE À L'ATTENTION DES CONTRIBUABLES

RÉVISION DE L'IMPÔT À LA SOURCE

Mardi 1^{er} juin 2021 de 12h30 à 13h45



Révision de l'impôt à la source

SOMMAIRE

Qui est imposé à la source ?

Comment votre employeur connaît-il le barème applicable ?

Dans quel cas le barème C doit-il être appliqué ?

Comment corriger mon imposition ?

- Demander la taxation ordinaire ultérieure (déclaration d'impôts)
- Demander la rectification de l'impôt à la source

Qui est imposé à la source ?

PRINCIPES

Domiciliés ou en séjour en CH

Contribuables étrangers

≠ titulaires du permis C

≠ époux suisse ou permis C



IS même en cas de

- fortune imposable
- détention d'un bien immobilier

Ni domiciliés, ni en séjour en CH

Frontaliers

(même de nationalité suisse)



Attention

Obligations fiscales françaises (pénalités)

Comment votre employeur connaît-il le barème applicable ?

FORMULAIRE "DÉCLARATION POUR LE PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE"

The screenshot shows the top part of a tax declaration form for the year 2021. It includes the logo of the Canton of Geneva, the title 'Année 2021', and the department name 'Département des finances et des ressources humaines'. The main heading is 'Déclaration pour le prélèvement de l'impôt à la source à remettre à votre employeur'. Below this, there is a note about the form's guided entry and a link to the website. The form is divided into sections: 'Vos données personnelles' with fields for name, address, AVS13 number, and date of birth; a question about the number of employers; and 'Déterminez votre situation de famille' with several checkboxes for marital and family status, and a field for the number of dependent children. A 'Barème' dropdown menu is set to 'A0'.

Année 2021

Département des finances et des ressources humaines
Administration fiscale cantonale
Service de l'impôt à la source

Déclaration pour le prélèvement de l'impôt à la source
à remettre à votre employeur

Ce formulaire bénéficie d'une saisie guidée et d'une détermination d'un éventuel barème C de perception ajusté sur ge.ch/lc/iso-13

Vos données personnelles

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____ Canton/Pays _____
N° AVS13 7 5 6 _____ Date de naissance _____
Date(s) de naissance enfant(s) mineur(s) _____
Percevez-vous un revenu d'un seul employeur (en Suisse ou à l'étranger) ? oui non
Si non, quel est le taux global de toutes vos activités réunies (en Suisse et à l'étranger) _____

Déterminez votre situation de famille et cochez la case correspondante (une seule réponse possible)

Célibataire, divorcé, veuf, séparé (judiciairement ou de fait), sans enfant à charge
 Vivant en union libre (concubins/Pacs français) avec enfant(s) issu(s) de l'union actuelle ou sans enfant
 Séparé (judiciairement ou de fait) ou divorcé avec enfant(s) à charge en garde alternée **Barème | A0**
 Célibataire, divorcé, veuf, séparé (judiciairement ou de fait) et vivant seul avec enfant(s) mineur(s) à charge (famille monoparentale)
 Vivant en union libre (concubins/Pacs français) avec enfant(s) mineur(s) à charge issu(s) d'une précédente union

Nombre d'enfants mineurs à charge 1 2 3 4 5

À défaut = Barème A0

Changement de situation:
à remettre dans les **14 jours**

Formulaire interactif : www.ge.ch/c/iso-13

Comment votre employeur connaît-il le barème applicable ?

PRISE EN COMPTE DE LA SITUATION FAMILIALE CHAQUE MOIS

Mariage le 15.06 – Enfant le 20.09

Période	Barème
Jusqu'au 30 juin	Célibataire
1 ^{er} juillet au 30 septembre	Marié
Dès le 1 ^{er} octobre	Marié + 1 enfant

Couple marié – Enfant majeur le 10.05

Période	Barème
Jusqu'au 31 mai	Marié + 1 enfant
Dès le 1 ^{er} juin	Marié
➔ Sur demande l'année n+1, prise en compte de la charge d'enfant majeur étudiant	

Dans quel cas le barème C doit-il être appliqué ?



Qui ?

Couple marié

Avec revenus d'activité

Suisses ou étrangers

Dans quel cas le barème C doit-il être appliqué ?



Particularité du
barème C ?

Taux

Revenu théorique
Plafonné à 68'100

Problème de trésorerie ?

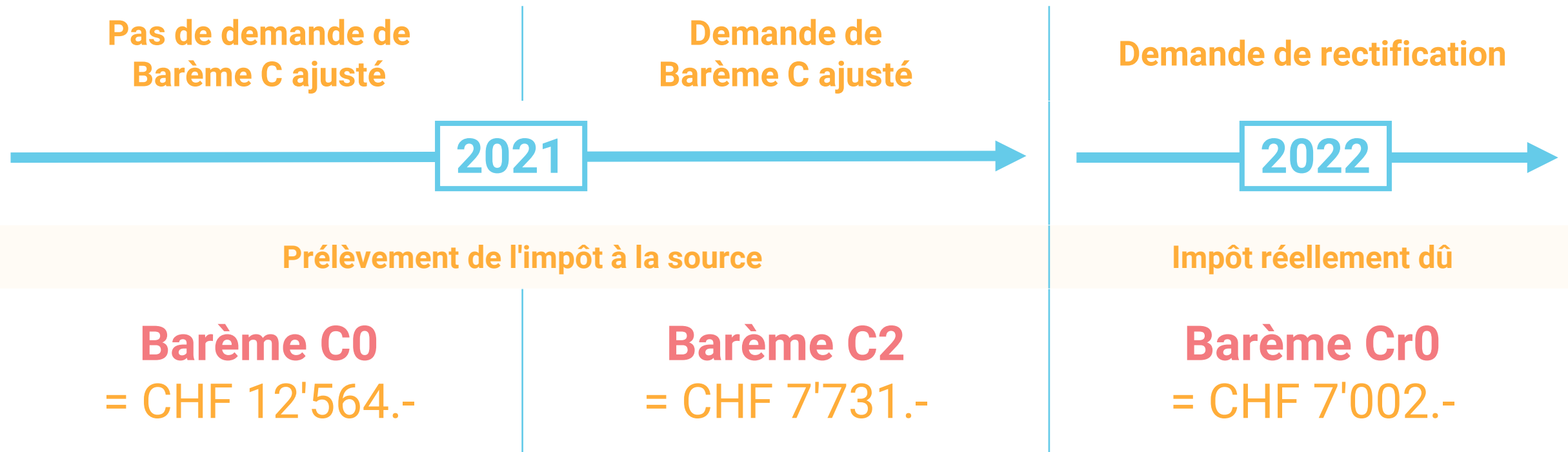
Dans quel cas le barème C doit-il être appliqué ?

MAINTIEN DE LA PRATIQUE DU BARÈME C AJUSTÉ

Un couple, sans enfant, résidant en France.

Monsieur travaille à Genève, revenu brut annuel : CHF 90'000.-

Madame travaille en France, revenu brut annuel : CHF 15'000.- (EUR 14'000.-)



Dans quel cas le barème C doit-il être appliqué ?

MAINTIEN DE LA PRATIQUE DU BARÈME C AJUSTÉ

 **REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE**


G-IS14J1

Département des finances
et des ressources humaines
Administration fiscale cantonale
Service de l'impôt à la source

Déclaration pour le prélèvement de l'impôt à la source 2021 à remettre à l'Administration fiscale cantonale

Ce formulaire doit être remis à l'AFC à l'adresse suivante
« Administration fiscale cantonale - Service de l'impôt à la source - Rue du Stand 26 - Case postale 3937 - 1211 Genève 3 »
en même temps que le formulaire « Déclaration pour le prélèvement de l'impôt à la source » qui est remis à votre employeur.

Identification de l'employé (e)

Nom	DUPONT		
Prénom	Jean		
Adresse	Rue des Noirettes 26 74100 Annemasse		
Numéro AVS13	756.6669.4061.86	Numéro Collaborateur	

Synthèse de votre déclaration et barème correspondant

Type d'imposition à la source	Frontalier
Taux activité et nombre employeurs	Un seul employeur
Etat civil	Marié ou partenariat enregistré
Enfants à charge	Non
Conjoint perçoit des revenus	Oui à l'étranger
Revenus bruts contribuable envisagés en 2021 (en CHF)	90'000
Revenus bruts conjoint envisagés en 2021 (en CHF)	15'000

 **REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE**

Département des finances
et des ressources humaines
Administration fiscale cantonale
Service de l'impôt à la source

Année 2021

Déclaration pour le prélèvement de l'impôt à la source à remettre à votre employeur

Ce formulaire doit être complété et remis à votre employeur en début d'année afin de permettre à votre employeur le prélèvement correct de l'impôt à la source. Il doit également lui être remis dans la semaine qui suit un événement conduisant à un changement de code d'imposition (par exemple mariage, naissance, séparation, divorce, prise ou cessation d'activité du conjoint) ou lorsque vous entrez en fonction chez un nouvel employeur.

Identification de l'employé (e)

Nom	DUPONT		
Prénom	Jean		
Adresse	Rue des Noirettes 26 74100 Annemasse		
Numéro AVS13	756.6669.4061.86	Numéro Collaborateur	

Synthèse de votre déclaration et barème correspondant

Type d'imposition à la source	Frontalier
Taux activité et nombre employeurs	Un seul employeur
Etat civil	Marié ou partenariat enregistré
Enfants à charge	Non
Conjoint perçoit des revenus	Oui à l'étranger

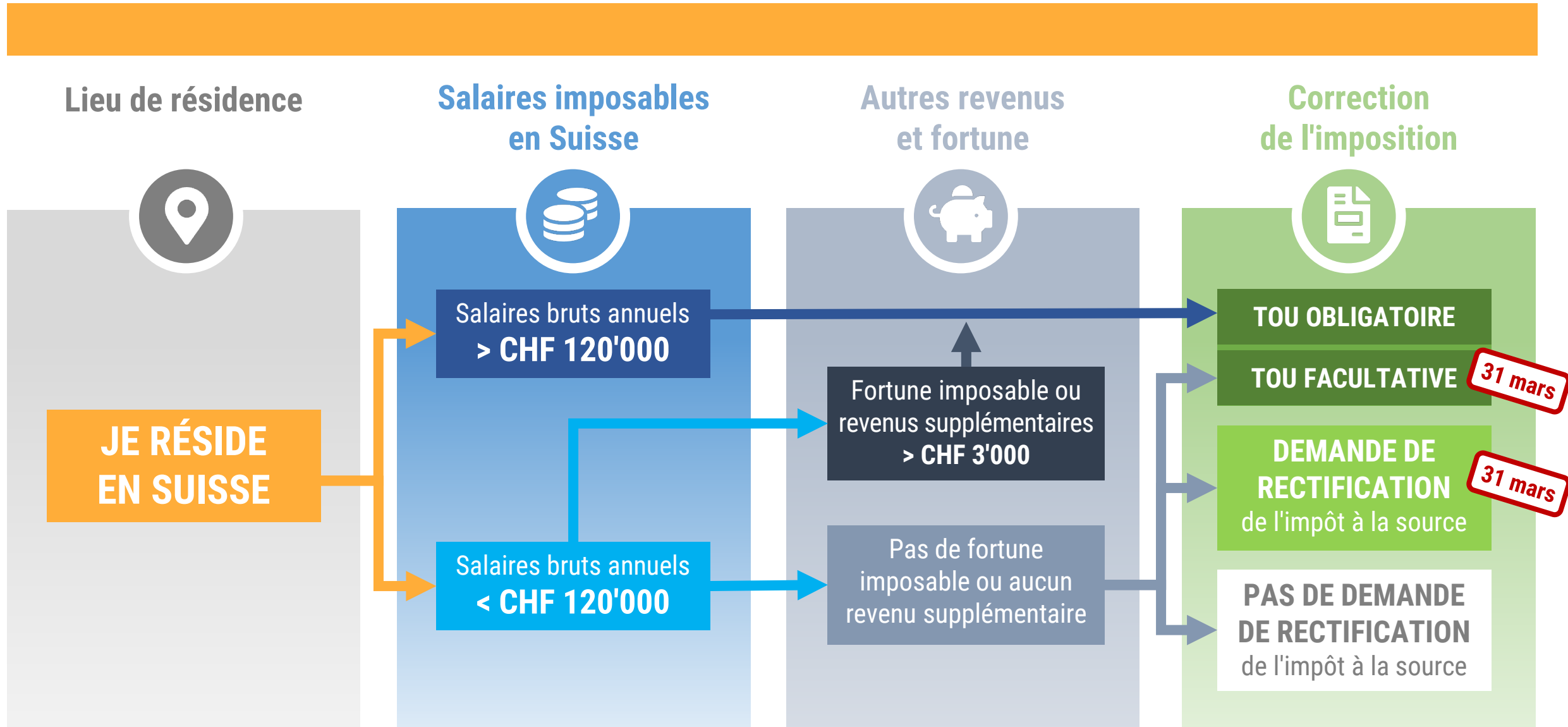
Comment corriger mon imposition ?

DEUX PROCÉDURES ALTERNATIVES

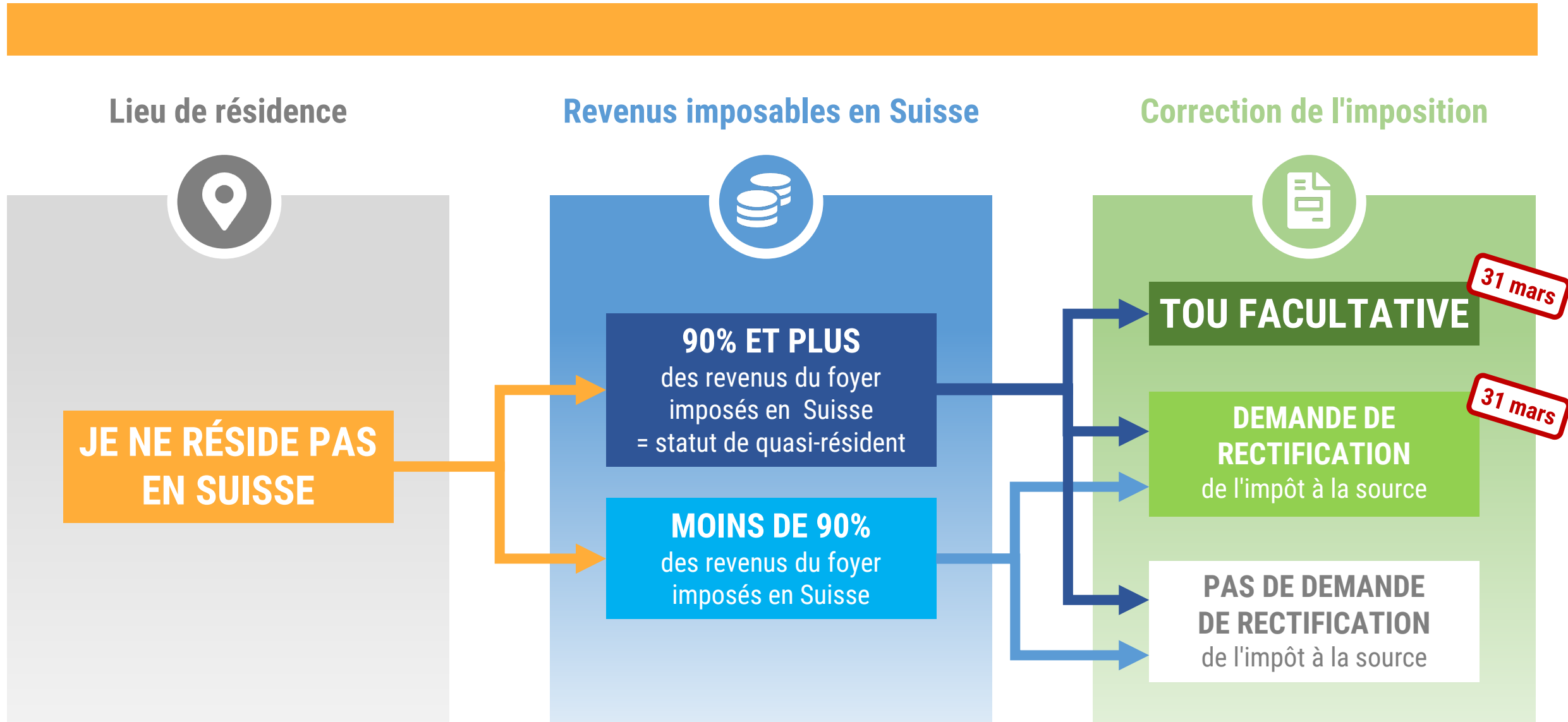
**Demande de
rectification de
l'impôt à la source**

**Taxation ordinaire
ultérieure (TOU)**

Résident: comment corriger mon imposition ?



Non-résident: comment corriger mon imposition ?



Non-résident: comment corriger mon imposition ?

NON-RÉSIDENTS – DÉTERMINATION DES 90%

Frontalier – Revenu annuel CHF 132'200.-

Nature du revenu	En francs	État ayant le droit d'imposer
Salaire de Madame (CH)	100'000	Suisse
Salaire de Monsieur (FR)	27'000	France
Intérêts bancaires (FR/CH)	200	France
Valeur locative (FR)	5'000	France

Selon les règles de droit international, seuls 75.64% du revenu mondial est imposable en Suisse

➔ **pas de TOU possible !**

Comment corriger mon imposition ?

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTRE IMPÔT À LA SOURCE

Possible pour des corrections de

- Barèmes, taux
- Charges de famille (enfants mineurs ou majeurs)
- Revenus du conjoint (barème C)
- Multiples activités / revenus acquis en compensation


Condition : dépôt de la demande jusqu'au 31 mars N+1

Comment corriger mon imposition ?

		Rachat de 2 ^e pilier	Cotisations pilier 3A	Frais de garde	Pensions alimentaires	Frais de formation
Déductions fiscales possibles	SUISSE	✗	✗	✗	✗	✗
	FRANCE	✓	✗	✓	✓	✓

Comment corriger mon imposition ?

DEUX PROCÉDURES ALTERNATIVES, UN SEUL FORMULAIRE: "DRIS/TOU"

 République et canton de Genève
Département des finances
et des ressources humaines
Administration fiscale cantonale

 G-1S21R1

Formulaire « DRIS/TOU »

Demande de rectification de l'imposition à la source
Demande/annonce de taxation ordinaire ultérieure
Année 2021

1 Données personnelles (situation au 31 décembre 2021 ou en fin d'activité)

Etat civil **1 Célibataire** **2 Marié** **3 Divorcé** **4 Séparé** **5 Veuf** **6 Partenariat enregistré** **7 Partenariat dissout**

En cas de changement d'état civil durant l'année, veuillez indiquer la date et fournir les justificatifs

Vivant en union libre (concubin, PACS français) Oui Non

Données personnelles du contribuable

N° AVS13

Nom

Prénom

Date de naissance

Taux d'activité à 100 % Oui Non

En 2021, avez-vous perçu plusieurs revenus* de source suisse ou étrangère ? Oui Non

* Revenus à prendre en considération :
- revenu d'activité lucrative dépendante ou indépendante,
- revenu acquis en compensation (chômage, maladie, maternité, accident, etc.).

Données personnelles du conjoint

N° AVS13

Nom

Prénom

Date de naissance

En 2021, a-t-il exercé une activité* acquise en compensation (en Suisse ou à l'étranger) ? Oui Non

Si oui :
A Genève dans un autre canton à l'étranger

Taux d'activité à 100 % Oui Non

En 2021, a-t-il perçu plusieurs revenus* de source suisse ou étrangère ? Oui Non

Demande de rectification

3 Rectification de l'impôt à la source ou taxation ordinaire ultérieure (TOU)

ATTENTION
Vous ne pouvez pas simultanément déposer une demande de rectification de l'impôt à la source et demander une TOU. Les deux procédures sont en effet alternatives. Votre demande ne sera pas traitée si des rubriques sont cochées dans les 2 colonnes. Il en sera de même si toutes les rubriques sont vides.

Rectification de l'impôt à la source **OU** **Taxation ordinaire ultérieure (TOU)**

Vous demandez la rectification de l'impôt à la source si vous souhaitez corriger le montant de l'impôt à la source qui a été prélevé par votre employeur pour la (les) raison(s) suivante(s) :

Résident en Suisse/Résident à l'étranger (notamment frontalier)

Correction du revenu Imposable déclaré par l'employeur

Prise en compte des revenus réels du conjoint en Suisse ou à l'étranger (barème C)

Correction du barème et/ou du taux d'imposition appliqué(s) par l'employeur

Charge(s) de parent(s) mineur(s) (non prise en compte par l'employeur des parents vivant en union libre)

Charge(s) d'enfant(s) mineur(s) étudiant(s)

Charge(s) d'enfant(s) en garde alternée

Autres

Résident en Suisse (uniquement)

Déclaration d'autres revenus 2021 non soumis (Inférieur à 3 000 francs annuel au total)

Allocations logement: CHF

Pensions alimentaires reçues: CHF

Résident à l'étranger (notamment frontalier)

Vous demandez une taxation ordinaire ultérieure car vous souhaitez faire valoir des déductions supplémentaires (notamment 3^{ème} pilier A, rachat 2^{ème} pilier, pension alimentaire versée, etc.).

A noter que, pour les résidents à l'étranger, au moins 90 % des revenus (contribuable et éventuel conjoint) doivent être imposables en Suisse (quasi-résident). Pour plus d'informations sur les conditions et les justificatifs à joindre, veuillez consulter le

Demande ou annonce de taxation ordinaire ultérieure

Révision de l'impôt à la source

LIENS UTILES

Site internet AFC: www.ge.ch

Dossier révision IS: www.ge.ch/revision-impot-source

Pages IS 2021: www.ge.ch/impot-source-2021

Inscriptions e-démarches: www.ge.ch/inscription-aux-e-demarches

Site internet du GTE: www.frontalier.org

